

Ce site Web utilise les « cookies » (fichiers témoins). En surfant sur ce site Web, vous consentez à la transmission de tels fichiers à votre ordinateur.

[Cacher Plus d'informations](#)



L'eurovignette

L'eurovignette est une taxe perçue sur l'utilisation du réseau routier par les véhicules à moteur et les ensembles de véhicules articulés prévus ou utilisés exclusivement pour le transport de marchandises par route et dont la masse maximale autorisée (MMA) est au moins 12 tonnes. Le montant de cette taxe dépend de la classe environnementale du moteur et de la combinaison du nombre d'essieux du véhicule.

A partir d'avril 2016, cette taxe sera remplacée par le prélèvement kilométrique.

Contact

Guichets

Gare du Nord, étage 1,5

Rue du Progrès 80
1030 Bruxelles

T (0032) 02.430.60.60

F (0032) 02.430.61.00

info.fiscalite@sprb.brussels

Heures d'ouverture

Aujourd'hui ouvert de 09:00 jusque 11:45

Demain ouvert de 09:00 jusque 11:45

[Cliquer ici pour nos heures d'ouverture](#)